

Responsabilité civile professionnelle

Présenté par Kris Aillaud



AgirasConseils SA
courtiers en assurances

La RC Pro, qu'est ce que c'est ?

Définition de la responsabilité civile, son rôle.

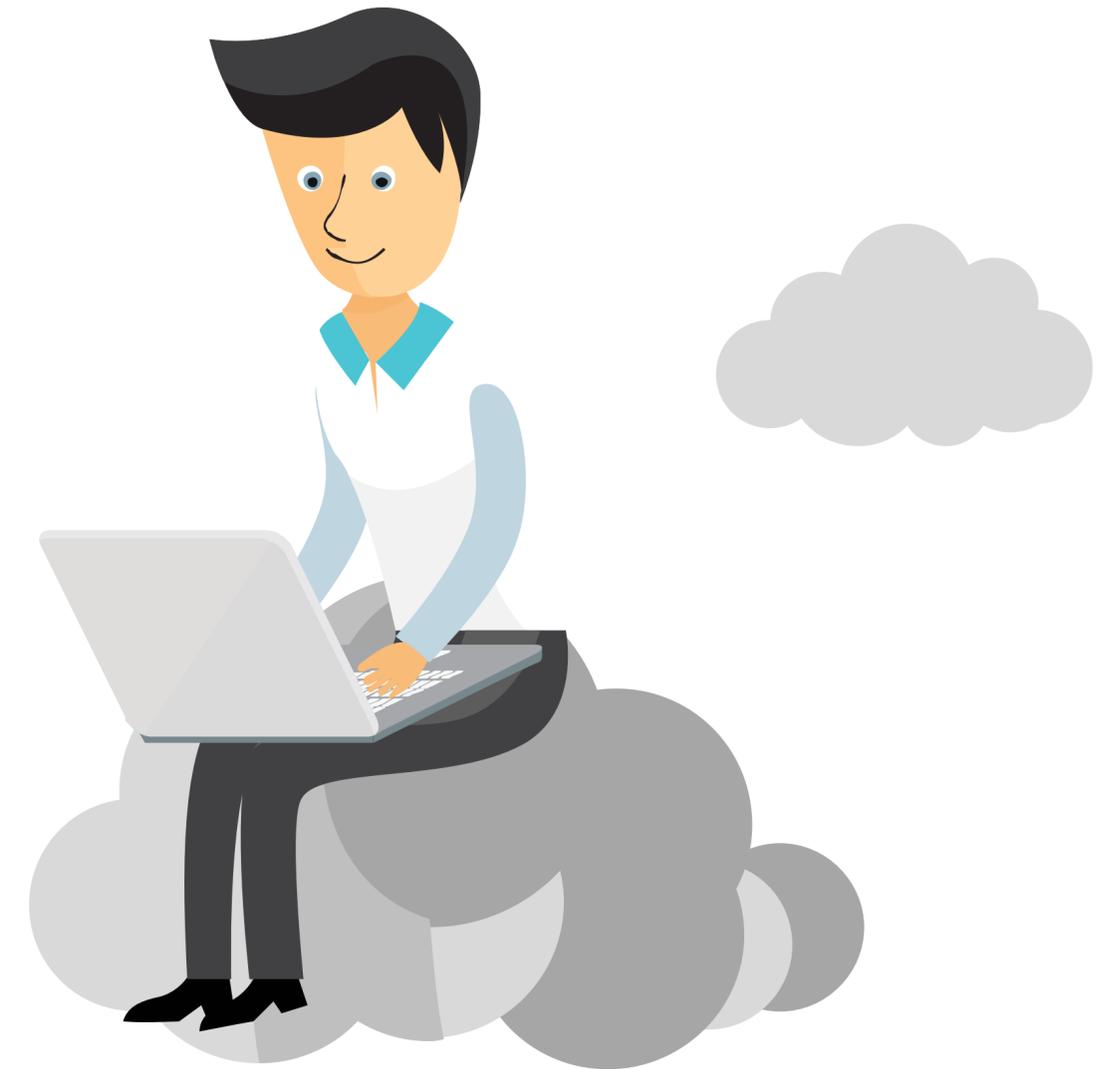
A quoi ça sert ?

Pourquoi souscrire une RC Pro est il nécessaire ?

Comment ça marche ?

Les points importants à connaître !

Vos Questions



““ Votre activité professionnelle est susceptible de causer un jour où l'autre des dommages matériels, corporels ou d'affecter le patrimoine d'autrui.
Ce risque peut mettre en péril votre entreprise.

L'assurance de la responsabilité civile professionnelle couvre les frais qui doivent être réglés à des tiers en cas de sinistre causé par votre entreprise.

Article 41 du CO (code des obligations) :

Celui qui cause, **d'une manière illicite**, un **dommage** à autrui, soit **intentionnellement**, soit par **négligence ou imprudence**, est tenu de le réparer.

(Qui casse, paie !)

Quatre échelons dans la Gestion du Risque



La RC Pro, qu'est ce que c'est ?
Les dommages assurés

L'assurance RC Pro couvre **trois** types de dommages pour **3** types de risques.

Domage Matériels



-Détérioration ou destructions de biens appartenant à des tiers

Dommmages Corporels



-Couverture des dommages corporels (chutes, accidents et maladies professionnelles) causés à des tiers. Elle prend à sa charge les dépenses de soins et les compensations financières pour les victimes.

Dommmages Economiques



- Dommages ne résultant ni d'un dommage matériels ni d'un dommages corporels

La RC Pro, qu'est ce que c'est ?
Les risques assurés

Risque d'INSTALLATIONS

Les installations de l'entreprise peuvent être la cause effective d'un dommage. (Bâtiments, ateliers, machines...)



Exemple

Un chef de projet est immobilisé plusieurs semaines suite à un accident. Si le retard engendré est pénalisant pour son client, l'entreprise se verra dans l'obligation de le dédommager.

Risque d'EXPLOITATION

Le genre d'activité de l'entreprise peuvent être la cause effective d'un sinistre.



La RCE vous couvre en cas de sinistre occasionné par les activités annexes de votre entreprise et qui ne concernent pas directement votre prestation.

Exemple

Lors d'un rendez-vous, vous renversez du café sur l'ordinateur de votre client qui perd toutes ses données. Vous êtes responsable du dommage occasionné

Risque du fait des PRODUITS

Les produits de l'entreprise peuvent être la cause effective d'un dommage.



“ Pourquoi une responsabilité civile est elle nécessaire pour mon entreprise ?
L'assurance RC Pro vous permet d'exercer sereinement votre activité en vous protégeant dans la livraison de votre prestation, en réglant vos frais de défense, en corrigeant vos erreurs.

La responsabilité civile de votre entreprise peut être engagé très rapidement.

Causes possibles de la responsabilité civile



Conditions de la responsabilité contractuelle

La responsabilité contractuelle suppose la conclusion d'un contrat entre le lésé et l'auteur du dommage. Un contrat est la promesse réciproque d'une prestation et d'une contrepartie. Il peut arriver que l'une des parties ne respecte pas son engagement ou seulement en partie. S'il en résulte un dommage pour l'autre, la partie fautive voit sa responsabilité engagée

Responsabilité contractuelle Article 97 du CO

01 Dommage financier subi par le lésé

02 Caractère illicite du dommage

03 Lien de causalité adéquat entre l'acte dommageable et le dommage

04 Violation du contrat

Exemple de responsabilité contractuelle

- Responsabilité pour faute CO 97
- Responsabilité pour des auxiliaires CO 101
- Contrats de vente CO 184
- Contrat d'entreprise CO 363
- Mandat CO 394
- Responsabilité du travailleur CO 321
- Responsabilité de l'employeur CO 328
- Responsabilité des hôteliers CO 487/488
- Bail

Attention cette couverture est limitée à certaines professions uniquement : Architecte, ingénieur, fiduciaire, avocats, ...

Conditions de la responsabilité extracontractuelle



Responsabilité aquilienne

Responsabilité causale simple

Responsabilité causale aggravé

01

Dommage financier subi par le lésé

02

Caractère illicite du dommage

03

Lien de causalité adéquat entre l'acte dommageable et le dommage

04

Faute de l'auteur du dommage

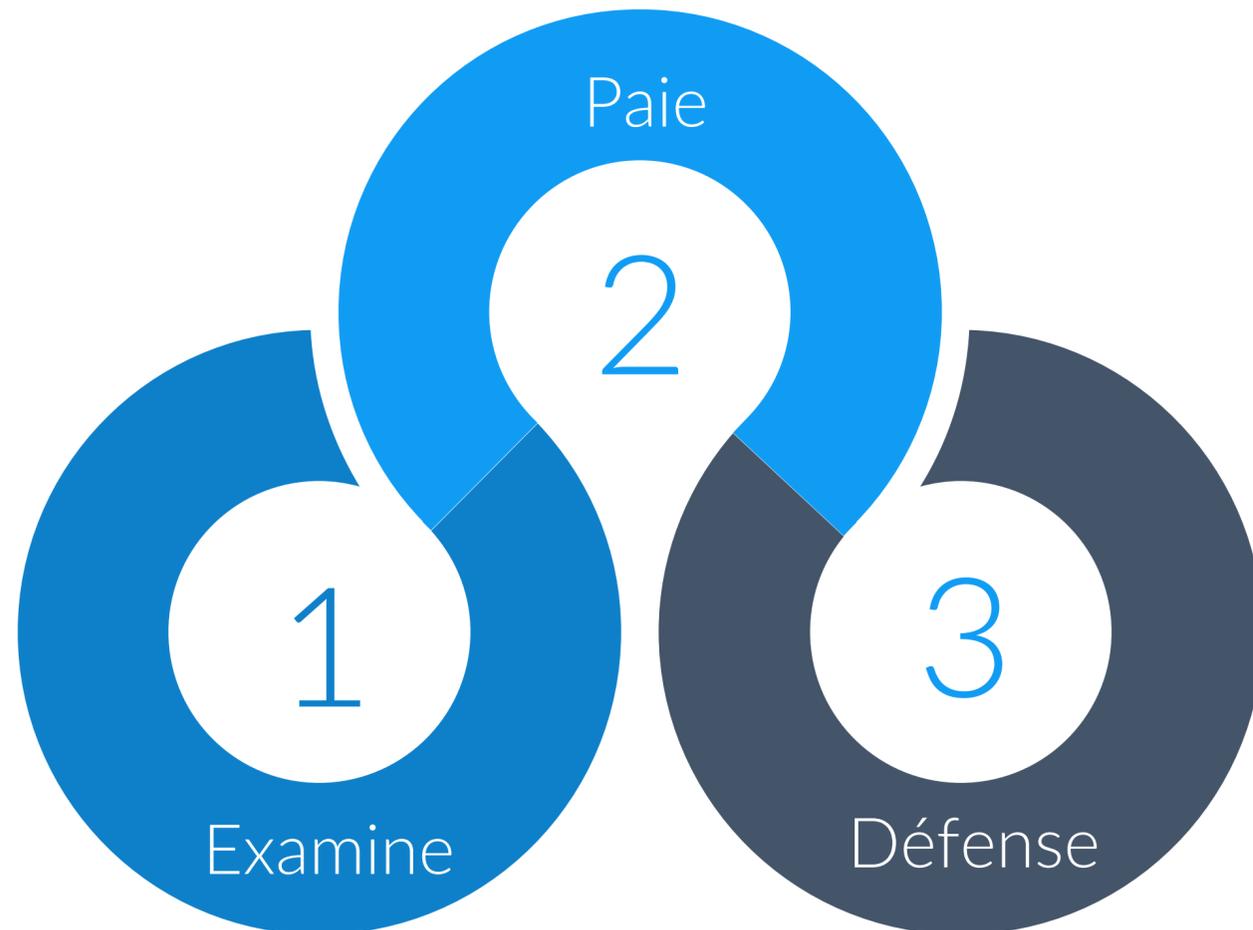
04

Non-respect des mesures de surveillance ou de diligence prescrites

04

Création d'un état de fait dangereux

Les trois étapes de l'assurance



Examine le cas

La compagnie d'assurance examine le cas de sinistre qui lui est annoncé.

Paie les prétentions

Si le cas est couvert et que l'entreprise assurée est bien responsable, elle verse les indemnités effectives.

Défends les prétentions injustifiées

Si le cas est couvert et que l'entreprise n'est pas responsable ou que partiellement responsable par exemple, le module protection juridique est actionné.

Ce n'est pas parce que vous avez une assurance Responsabilité civile professionnelle que tout est couvert.

Les trois étapes de l'assurance

1 – Examine le cas

Est ce qu'il y a couverture ?

Est-ce que le cas est couvert ? Que s'est il passé ? -> CO

Examen du contrat d'assurance :

Quand est ce que cela s'est passé ?

Validité temporelle

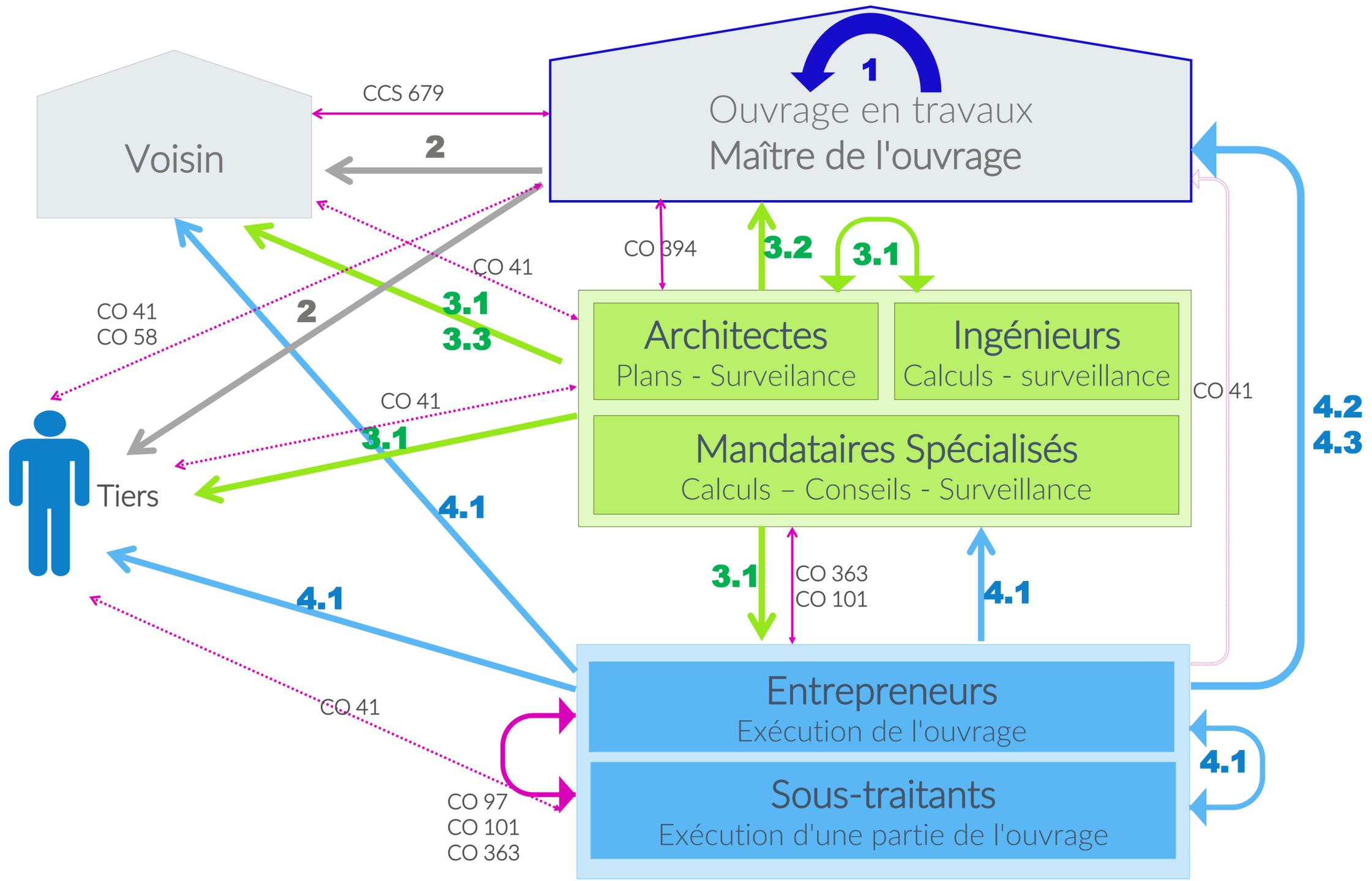
Est ce que la prime a été payée ?

Validité contractuelle

Couverture de base, activité de l'entreprise, module supplémentaire ?

Examen des CGA, notamment les exclusions, la validité géographique etc...

Liens de responsabilité Responsabilité Civile Technique



- 1** Travaux de construction
Détériorations et destructions de l'ouvrage en travaux
- 2** RC du Maître d'ouvrage
Lésions corporelles et dégâts matériels causés aux tiers, en relation avec les travaux
- 3** RC des mandataires
 - 1. Lésions corporelles et dégâts matériels causés aux tiers par leur activité
 - 2. Dommages et défauts à l'ouvrage
 - 3. Dommages économiques
- 3** RC des entreprises
 - 1. Lésions corporelles et dégâts matériels causés aux tiers par leur activité
 - 2. Dommages causés à l'ouvrage, à l'exclusion de leurs propres prestations
 - 3. Assurances complémentaires

contractuelle
 extracontractuelle

Les trois étapes de l'assurance

1 – Examine le cas

Est ce qu'il y a couverture ?

Est-ce que le cas est couvert ? Que s'est il passé ? -> CO

Examen du contrat d'assurance :

Quand est ce que cela s'est passé ?

Validité temporelle

Est ce que la prime a été payée ?

Validité contractuelle

Couverture de base, activité de l'entreprise, module supplémentaire ?

Examen des CGA, notamment les exclusions, la validité géographique etc...

NON

OUI

Lettre de refus

Clôture du cas

Est ce qu'il y a Responsabilité ?

NON

OUI

Gestion du
sinistre

Prise en charge des frais du lésé

Réparation du dommage, etc...

Protection
juridique

Défends les prétentions injustifiées

Actionnement du module de protection juridique pour la défense des intérêts de l'entreprise.

Une bonne couverture RC assure la pérennité de l'entreprise. Le choix ne doit pas se faire sur le tarif, la prime mais bel et bien sur les couvertures nécessaires. Ce tarif est calculé selon la taille de l'entreprise et son activité.



Choisissez bien vos modules supplémentaires.

Pour chaque branche d'activité, il existe des offres spécifiques permettant de couvrir les risques inhérents à l'activité.



Médecins



Entreprise
de construction



Entreprise
de service



Avocats, fiduciaire



Entreprise
commerciale

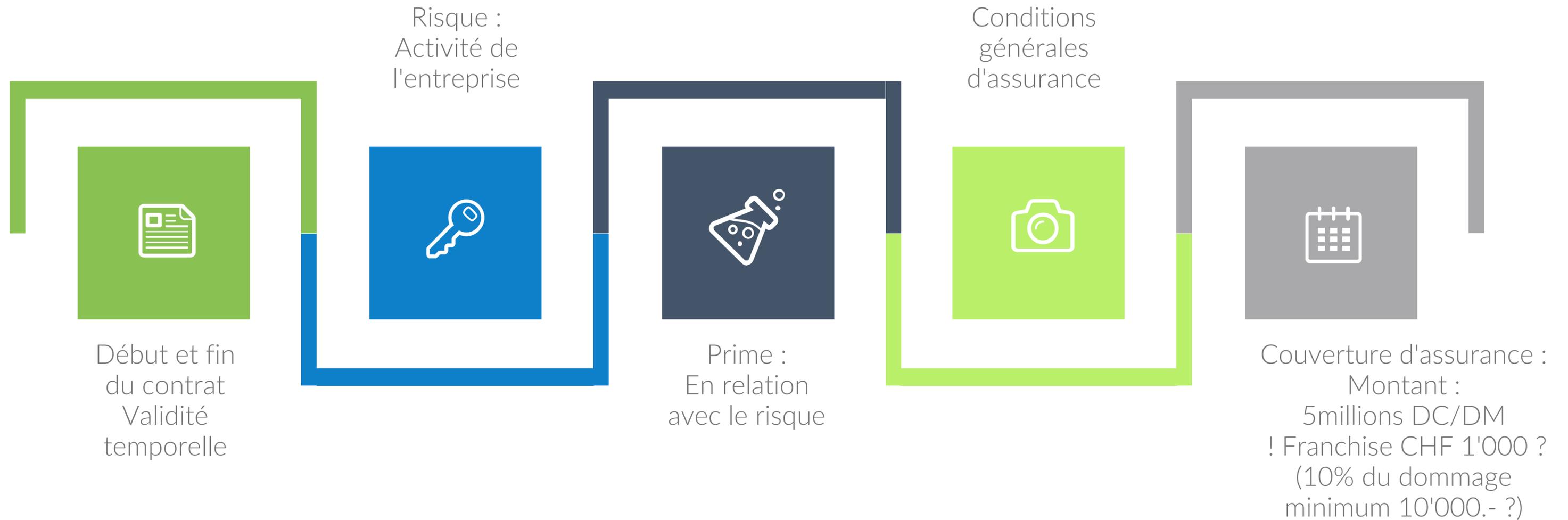
-  **Dommmage de locataire**
Dommmages à des immeubles, locaux loués, pris en leasing ou à bail.
-  **Dommmages de chargement et de déchargement**
Dommmages causé à des véhicules lors du chargement et déchargement du colis.
-  **Frais de constatations et d'élimination**
Constations et élimination de défauts ou de dommmages sur des ouvrages immobiliers.

-  **Frais de montage et démontage**
Frais afférents au démontages de choses, défectueuses fabriquées, travaillées ou livrées par le PA.
-  **Dommmages liés à l'assemblage et au mélange**
Dommmage causé à un produit fini par un assemblage inséparable de la chose défectueuse livrée par le PA.
-  **Dommmages à des choses prises en charge et travaillées**
Couverture très importante selon l'activité, notamment entreprise artisanale.

Le bon choix des extensions de couvertures peut éviter de mauvaises surprises.



Constitution d'un contrat d'assurance RC Pro



Il est important de bien comprendre le contenu de son contrat d'assurance !

Brève présentation Agiras Conseils

Nous sommes un courtiers en assurance, toutes branches, toutes compagnies.

www.agiras.ch



Analyse et conseils

Nous analysons les couvertures et vérifions qu'elles sont en adéquation avec votre situation



Gestion administrative

Nous vous apportons une gestion administrative complète et professionnelle.



Gestion de sinistre

Nous vous offrons de bénéficier de notre expérience quant à la gestion des sinistres..



AgirasConseils SA
courtiers en assurances

Merci pour votre attention.

A votre disposition pour répondre à vos questions.